



Guide de sélection – BXL14981

Procédure concurrentielle avec négociation

« PCAN »

Marché de services relatif à l'acquisition,
l'adaptation et la mise en place d'une solution
digitale d'*e-sourcing* et de gestion des
relations fournisseurs

Table des matières

1 INFORMATIONS PRÉALABLES	3
1.1 INTRODUCTION	3
1.2 LE POUVOIR ADJUDICATEUR	3
1.3 CADRE INSTITUTIONNEL D'ENABEL	3
1.3.1 Règles régissant le marché	4
1.3.2 Définitions	5
2 GUIDE DE SÉLECTION	7
2.1 OBJET ET PORTÉE DU MARCHÉ	7
2.1.1 Description du marché	7
2.1.2 Durée du marché	7
2.2 MODE DE PASSATION	7
2.3 FORUM	7
2.4 SÉANCE D'INFORMATION FACULTATIVE	8
2.4.1 Forme et contenu des demandes de participation.....	8
2.4.2 Dépôt des demandes de participations	8
2.4.3 Signature de la demande de participation	10
2.4.4 Groupement d'opérateurs	10
2.4.5 Documents à joindre la demande de participation	10
2.5 SÉLECTION DES CANDIDATS	12
2.5.1 Document unique de marché européen (DUME)	12
2.5.2 Critères de sélection	15
2.6 SOUS-TRAITANTS	15
2.7 CRITERES D'ATTRIBUTION	16
3 FORMULAIRES	17
3.1 INSTRUCTIONS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA DEMANDE DE PARTICIPATION	17
3.2 FORMULAIRES D'IDENTIFICATION	18
3.2.1 Personne physique	18
3.2.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique.....	20
3.2.3 Entité de droit public	21
3.2.4 Sous-traitants	22
3.3 DÉCLARATION SUR L'HONNEUR - MOTIFS D'EXCLUSION	23
3.4 DÉCLARATION INTÉGRITÉ CANDIDATS	26

1 Informations préalables

1.1 Introduction

Ce guide de sélection fournit les explications sur la phase de sélection du marché (**Phase 1**).

En publiant ce guide de sélection, le pouvoir adjudicateur invite les parties intéressées à introduire une demande de participation à ce marché. En d'autres termes, ce guide a pour but de sélectionner des candidats adéquats qui seront invités lors de la prochaine phase de la procédure d'attribution à introduire une demande de participation sur base du cahier spécial des charges qui ne sera transmis qu'aux candidats sélectionnés (**Phase 2**).

Ce guide de sélection fait partie intégrante des documents de marchés tels que définis dans la section 1.1.7.

1.2 Le pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur du présent marché public est Enabel, Agence belge de développement, société anonyme de droit public à finalité sociale, ayant son siège social à 147, rue Haute, 1000 Bruxelles (numéro d'entreprise 0264.814.354, RPM Bruxelles). Enabel se voit confier l'exclusivité de l'exécution, tant en Belgique qu'à l'étranger, des tâches de service public en matière de coopération bilatérale directe avec des pays partenaires. En outre, elle peut exécuter d'autres missions de coopération à la demande d'organismes d'intérêt public et développer des actions propres qui contribuent à ses objectifs.

Pour ce marché, Enabel est valablement représentée par Danny VERSPREET, Directeur Finances & IT, qui est mandaté selon la structure des mandats à attribuer le marché public.

1.3 Cadre institutionnel d'Enabel

Le cadre de référence général dans lequel travaille Enabel est :

- La Loi belge du 19 mars 2013 relative à la Coopération au Développement ;
- la Loi belge du 21 décembre 1998 portant création de la « Coopération Technique Belge » sous la forme d'une société de droit public ;
- la Loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de Développement,,

Les développements suivants constituent eux aussi un fil rouge dans le travail d'Enabel : citons, à titre de principaux exemples :

- sur le plan de la coopération internationale : les Objectifs de développement durable des Nations unies, la Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'alignement de l'aide ;

- sur le plan de la lutte contre la corruption : la loi du 8 mai 2007 portant assentiment à la Convention des Nations unies contre la corruption, faite à New York le 31 octobre 2003¹, ainsi que la loi du 10 février 1999 relative à la répression de la corruption transposant la Convention relative à la lutte contre la corruption de fonctionnaires étrangers dans des transactions commerciales internationales ;
- sur le plan du respect des droits humains : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations unies (1948) ainsi que les 8 conventions de base de l'Organisation Internationale du Travail² consacrant en particulier le droit à la liberté syndicale (C. n° 87), le droit d'organisation et de négociation collective de négociation (C. n° 98), l'interdiction du travail forcé (C. n° 29 et 105), l'interdiction de toute discrimination en matière de travail et de rémunération (C. n° 100 et 111), l'âge minimum fixé pour le travail des enfants (C. n° 138), l'interdiction des pires formes de ce travail (C. n° 182) ;
- Sur le plan du respect de l'environnement : La Convention-cadre sur les changements climatiques de Paris, le douze décembre deux mille quinze ;
- le premier contrat de gestion entre Enabel et l'Etat fédéral belge (approuvé par AR du 17.12.2017, MB 22.12.2017) qui arrête les règles et les conditions spéciales relatives à l'exercice des tâches de service public par Enabel pour le compte de l'Etat belge.
- le Code éthique de Enabel de janvier 2019, ainsi que la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;

1.3.1 Règles régissant le marché

Sont e.a. d'application au présent marché public :

- La Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
- La Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;
- L'A.R. du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
- L'A.R. du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
- Les Circulaires du Premier Ministre en matière de marchés publics ;
- La Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019;

¹ M.B. du 18 novembre 2008.

² <http://www.ilo.org/ilolex/french/convdisp1.htm>.

- La Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;
- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général relatif à la Protection des données, ci-après RGPD) ;
- Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l’égard des traitements de données à caractère personnel.

Toute la réglementation belge sur les marchés publics peut être consultée sur www.publicprocurement.be, le code éthique et les politiques de Enabel mentionnées ci-dessus sur le site web de Enabel, ou <https://www.enabel.be/fr/content/lethique-enabel>.

1.3.2 Définitions

Dans le cadre de ce marché, il faut comprendre par :

Le candidat : la personne physique (m/f) ou morale qui introduit une demande de participation ;

L'adjudicataire / l'entrepreneur : le candidat à qui le marché est attribué ;

Le pouvoir adjudicateur : Enabel, représentée par le Représentant résident d'Enabel en République Démocratique du Congo ;

L'offre : l'engagement du candidat d'exécuter le marché aux conditions qu'il présente. A défaut d'indication dans le cahier spécial des charges et réglementation applicable, tous les jours s'entendent comme des jours calendrier ;

Documents du marché : l'avis de marché, le présent guide de sélection et cahier spécial des charges, y inclus les annexes et les documents auxquels fait référence le pouvoir adjudicateur ;

Spécifications techniques : une spécification figurant dans un document définissant les caractéristiques requises d'un produit ou d'un service, telles que les niveaux de qualité, les niveaux de la performance environnementale, la conception pour tous les usages, y compris l'accès aux personnes handicapées, et l'évaluation de la conformité, de la propriété d'emploi, de l'utilisation du produit, sa sécurité ou ses dimensions, y compris les prescriptions applicables au produit en ce qui concerne la dénomination de vente, la terminologie, les symboles, les essais et méthodes d'essais, l'emballage, le marquage et l'étiquetage, les instructions d'utilisation, les processus et méthodes de production, ainsi que les procédures d'évaluation de la conformité;

Variante : un mode alternatif de conception ou d'exécution qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du candidat ;

Option : un élément accessoire et non strictement nécessaire à l'exécution du marché, qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du candidat ;

Métré récapitulatif : dans un marché de travaux, le document du marché qui fractionne les prestations en postes différents et précise pour chacun d'eux la quantité ou le mode de détermination du prix ;

Les règles générales d'exécution RGE : les règles se trouvant dans l'AR du 14.01.2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Le cahier spécial des charges (CSC) : le présent document ainsi que toutes ses annexes et documents auxquels il fait référence ;

La pratique de corruption : toute proposition de donner ou consentir à offrir à quiconque un paiement illicite, un présent, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution du marché ou à l'exécution du marché conclu avec le pouvoir adjudicateur ;

Le litige : l'action en justice.

Sous-traitant au sens de la réglementation relative aux marchés publics : l'opérateur économique proposé par un candidat, un candidat ou un adjudicataire pour exécuter une partie du marché.

Responsable de traitement au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement

Sous-traitant au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement

Destinataire au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui reçoit communication de données à caractère personnel, qu'il s'agisse ou non d'un tiers.

Donnée personnelle : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Une personne physique identifiable est une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel que le nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs facteurs spécifiques de l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique.

2 Guide de sélection

2.1 Objet et portée du marché

2.1.1 Description du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture, l'adaptation et l'appui à la mise en place d'une solution digitale d'e-sourcing et de gestion des relations avec les fournisseurs d'Enabel.

Par l'acquisition et la mise en place d'une telle plateforme, Enabel souhaite digitaliser et automatiser le processus de demande de prix – *request for quotations « RFQ » / request for proposals « RFP »* -, ainsi que l'envoi, la réception et l'analyse des offres, analyse formalisée par un rapport d'évaluation qui serait, de même, généré automatiquement depuis la plateforme.

En termes de gestion des relations avec nos fournisseurs (10.000 à l'heure actuelle) Enabel envisage l'intégration des fournisseurs potentiels pour les différentes catégories de produits et services, intégrer les données de base ainsi que certaines données spécifiques (expertise, domaine, performance antérieure) ainsi que permettre une analyse de ses fournisseurs (KYC, AML, etc) et l'obtention d'une note de risque.

La plateforme devra permettre aux fournisseurs d'y charger des documents, mettre à jour leurs informations et formuler des retours sur nos processus et la collaboration avec Enabel.

Les processus de validation internes devront être intégrés tant dans l'e-sourcing que le module de gestion des fournisseurs.

2.1.2 Durée du marché

La durée du marché ne se confond pas avec son délai d'exécution.

La durée du marché est de 4 ans.

2.2 Mode de passation

La passation du marché s'effectue selon une procédure concurrentielle avec négociation au sens des articles 2, 24^o et conformément à l'article 38, paragraphe 1er, al.1, 1*, c . de la loi du 17 juin 2016, vu que « le marché ne peut être attribué, sans négociations préalables du fait de circonstances particulières liées à sa nature, à sa complexité, ou au montage juridique et financier, ou en raison des risques qui s'y rattachent ».

La demande de participation doit être accompagnée des informations demandées par le pouvoir adjudicateur pour la sélection.

2.3 Forum

L'attribution de ce marché est coordonnée par Monsieur Lucas VANGEEL, Procurement Partner. Aussi longtemps que court la procédure, tous les contacts entre

le pouvoir adjudicateur et les opérateurs économiques intéressés concernant le présent marché se font exclusivement via cette personne et il est interdit aux opérateurs économiques d'entrer en contact avec le pouvoir adjudicateur d'une autre manière au sujet du présent marché.

Jusqu'à 10 jours inclus avant la date ultime de remise des demandes de participation, les opérateurs économiques intéressés peuvent poser des questions concernant le cahier spécial des charges et le marché. Les questions doivent être posées par le biais du « forum » accessible sur le site <https://enot.publicprocurement.be>. Le pouvoir adjudicateur publiera les réponses sur le forum, le plus rapidement possible et, au plus tard, 8 jours de calendrier avant l'expiration du délai fixé pour la réception des demandes de participation. Il est conseillé aux candidats de consulter ce forum régulièrement.

Jusqu'à la notification de la décision d'attribution, il ne sera donné aucune information sur l'évolution de la procédure.

Le candidat est censé introduire sa demande de participation en ayant pris connaissance et en tenant compte des rectifications éventuelles concernant l'avis de marché ou le guide de sélection qui sont publiées sur la plateforme e-Procurement.

2.4 Séance d'information facultative

Les opérateurs économiques intéressés sont invités à assister à une séance d'information **facultative** organisée par Enabel. Pendant cette séance, ils pourront demander des éclaircissements relatifs à la procédure et au contenu du marché.

A l'issue de cette séance d'information, le pouvoir adjudicateur publiera le procès-verbal sur le site publicprocurement.be.

La séance d'information sera organisée par Teams le 10/06/2025, à 10 heures.

Réservation obligatoire : afin de faciliter l'organisation de la séance, les opérateurs économiques intéressés sont invités à confirmer leur présence au plus tard 3 jours de calendrier avant la séance d'information. A cette fin, les opérateurs économiques intéressés adressent un mail de confirmation à l'adresse procurement.cod@enabel.be.

2.4.1 Forme et contenu des demandes de participation

Le candidat établit sa demande de participation **en français, en anglais ou en néerlandais**. Si le candidat établit sa demande de participation sur d'autres documents que le formulaire prévu, il supporte l'entièvre responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

2.4.2 Dépôt des demandes de participations

Les candidats sont tenus de compléter les formulaires joints au présent guide de sélection. A défaut d'utiliser ces formulaires, ils supportent l'entièvre responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'ils ont utilisés et lesdits formulaires.

Le pouvoir adjudicateur impose l'utilisation de la plate-forme fédérale e-Procurement (<https://www.publicprocurement.be/>) pour l'introduction des offres. Cette plate-forme respecte les conditions de l'article 14 de la loi du 17 juin 2016.

Afin de créer votre compte, il suffit de suivre les 2 étapes suivantes :

1. S'enregistrer comme nouvel utilisateur : https://bosa.service-now.com/eprocurement?id=kb_article_view&sys_kb_id=6eaa49c91bcd31143ff06421b24bc8
2. Enregister votre entreprise : https://bosa.service-now.com/eprocurement?id=kb_article_view&sysparm_article=KB0010734

Concernant les instructions relatives à la soumission des offres, veuillez consultez le lien suivant : https://bosa.service-now.com/eprocurement?id=kb_article_view&sysparm_article=KB0010799

Les demande de participation doivent être introduites sur la plate-forme au plus tard le 30/06/2025 à 10h00.

Il y a lieu de remarquer que l'envoi d'une demande de participation par courrier électronique ne répond pas à ces conditions. La demande de participation ne peut davantage être introduite sur papier.

Par le seul fait de présenter une demande de participation totalement ou partiellement par des moyens électroniques, le candidat accepte que les données découlant du fonctionnement du dispositif de réception de sa demande soient enregistrées.

Plus d'informations peuvent être obtenues sur le site : <https://www.publicprocurement.be/> ou via le numéro de téléphone de l'helpdesk du service e-Procurement : (+32) (0) 2 740 80 00 ou l'adresse email e.proc@publicprocurement.be.

Le candidat ne doit pas signer individuellement la demande de participation et ses annexes au moment où ces dernières sont chargées sur la plateforme. Ces documents sont signés de manière globale par l'apposition d'une signature électronique qualifiée sur le rapport de dépôt y afférent.

ATTENTION

Avant d'introduire leur demande de participation, il est conseillé aux candidats de tester la procédure de dépôt via le site de e-Procurement.

Il est également recommandé aux candidats de vérifier s'ils disposent des certificats/e-token pour pouvoir signer leur demande de participation via e-Procurement. De plus amples d'informations se trouvent sur le site : <http://www.publicprocurement.be>

Le candidat indique clairement dans sa demande quelle information est confidentielle et ne peut donc pas être divulguée par le pouvoir adjudicateur.

2.4.3 Signature de la demande de participation

Les offres étant transmises par des moyens électroniques, le rapport de dépôt de la demande de participation doit être revêtu d'une signature électronique qualifiée.

Les modifications à une demande de participation qui interviennent après la signature du rapport de dépôt, ainsi que son retrait donnent lieu à l'envoi d'un nouveau rapport de dépôt qui doit être signé par le biais d'une signature électronique qualifiée.

L'objet et la portée des modifications doivent être indiqués avec précision.

Le retrait doit, quant à lui, être pur et simple.

Lorsque le rapport de dépôt dressé à la suite des modifications ou du retrait n'est pas revêtu d'une signature électronique qualifiée, la modification ou le retrait est d'office entaché de nullité. Cette nullité ne porte que sur les modifications ou le retrait et non sur la demande de participation elle-même.

Les documents, y compris les annexes, ainsi que toute rature ou surcharge qui serait de nature à influencer les conditions du marché sont signés par le candidat ou son mandataire (signature originale uniquement, pas de signature électronique).

En cas de recours à un ou plusieurs mandataire(s), ce(s) dernier(s) joindra (joindront) également à son (leur) demandeur l'acte authentique ou sous seing privé qui lui (leur) accorde ces pouvoirs ou une copie attestant la conformité de sa (leur) procuration à l'original. Il(s) peu(ven)t se borner à indiquer le numéro des annexes au Moniteur Belge qui a publié ses (leurs) pouvoirs.

Pour la procédure de signature, nous vous invitons à consulter le lien suivant : [Entreprises - Signer votre offre/demande de participation \(service-now.com\)](#).

2.4.4 Groupement d'opérateurs

Lorsque la demande de participation est remise par un groupement d'opérateurs économiques, l'offre contient les informations suivantes :

- La désignation d'un opérateur, membre du groupement, en vue de représenter ce groupement à l'égard du pouvoir adjudicateur ;
- La preuve d'un engagement solidaire entre les membres du groupement ; Pour chaque opérateur membre du groupement, l'indication du nom, prénom, qualité ou profession, nationalité et domicile ou, pour une personne morale, la raison sociale ou dénomination, sa forme, sa nationalité, son siège social, son adresse e-mail et son numéro d'entreprise.

2.4.5 Documents à joindre la demande de participation

L'offre doit être accompagnée des pièces ou informations suivantes :

- | |
|---|
| 1. Le formulaire d'identification |
| 2. La déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion |
| 3. Le DUME |

Ces trois documents doivent être rempli par le candidat lui-même mais également :

- Lorsque la demande de participation est déposée par un groupement d'opérateurs économiques, par chacun des membres du groupement ;
 - Par chacune des entités à la capacité desquelles le candidat entend faire appel pour l'exécution du marché, le cas échéant ;
- 4. Le dossier de sélection;**
- 5. Les statuts, le mandat ou tout autre document de nature à établir la compétence du signataire du rapport de dépôt de la demande de participation;**

2.5 Sélection des candidats

2.5.1 Document unique de marché européen (DUME)

2.5.1.1 Généralités – le DUME

Le candidat produit le Document unique de marché européen (DUME), qui consiste en une déclaration sur l'honneur propre actualisée et qui est accepté par le pouvoir adjudicateur à titre de preuve a priori en lieu et place des documents ou certificats délivrés par des autorités publiques ou des tiers pour confirmer que l'opérateur économique concerné :

- 1° ne se trouve pas dans l'une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 ;
- 2° répond aux critères de sélection applicables qui ont été établis conformément à l'article 71 de la loi du 17 juin 2016.

Conformément à l'article 73, § 3, 2^{ème} alinéa, de la loi du 17 juin 2016, Enabel se réserve le droit de faire usage de la possibilité qui lui est offerte d'analyser les demandes de participation avant d'avoir terminé la phase de sélection, à la seule exception de l'absence de motifs d'exclusion et du respect du critères de sélection vérifiés sur la base du seul DUME.

2.5.1.2 Marche à suivre pour compléter le DUME

Rendez-vous sur le site <https://dume.publicprocurement.be>, et choisissez votre langue.

- A la question ‘Qui êtes-vous’, répondez ‘Je suis un opérateur économique’.
- A la question ‘Quelle action souhaitez-vous effectuer ?’, répondez ‘Générer réponse’.
- Complétez votre pays et cliquez sur ‘Suivant’.
- Remplissez les parties suivantes du DUME :

- **Partie I : Informations concernant la procédure de passation et de marché et le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice**
 - Identité de l'acheteur :
 - ‘Nom officiel’ : indiquez « Enabel »
 - ‘Pays’ : choisissez « Belgique »
 - Informations relatives à la procédure de passation de marché :
 - ‘Type de procédure’ : choisissez « Procédure ouverte ».
 - ‘Titre’ : « Marché de services d'expertise en gestion des services de support (finances et marchés publics) ».
 - ‘Brève description’ : Laissez cette case vide.
 - ‘Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice (le cas échéant)’ : indiquez « BXL-13762 »

- **Partie II : Informations concernant l'opérateur économique**

- Informations concernant l'opérateur économique : fournissez de la manière la plus précise possible les informations demandées. Votre attention est attirée spécifiquement sur les deux questions suivantes :
 - ‘L’opérateur économique participe-t-il à la procédure de passation de marchés avec d’autres’ : Indiquez « oui » seulement si vous introduisez votre offre avec un ou plusieurs autres opérateurs économiques. Ces opérateurs économiques doivent déposer la l’offre avec vous. Il ne doit pas s’agir de simples sous-traitants.
- Informations relatives aux représentants de l’opérateur économique : Si le candidat est une personne physique, les renseignements à fournir ici sont les siennes. Si le candidat est une personne morale, les informations à fournir ici concernent la (les) personne(s) physique(s) habilitée(s) à représenter le candidat / le candidat personne morale en dehors des limites de la gestion journalière. L’identité de cette (ces) personne(s) physique est généralement définie par les statuts du candidat personne morale. S’il s’agit, par exemple, de deux administrateurs, il convient de fournir les informations relatives à chacun d’eux. Pour ajouter une personne cliquez sur l’onglet « + » à droite du titre ‘Informations relatives aux représentants de l’opérateur économique’.

Informations relatives aux capacités d’autres entités : Cliquez sur « oui » si vous faites appel à la capacité d’une ou plusieurs entités pour vous aider à remplir les critères de sélection qualitative fixés par le présent cahier spécial des charges. Ces entités peuvent être des sous-traitants mais ce n’est pas obligatoire. Ces entités ne sont pas les opérateurs qui participent éventuellement à la procédure de passation de marché avec vous. Pour ces opérateurs, il convient de se reporter à la question précédente (cf. supra).

- Informations relatives aux sous-contractants aux capacités desquels l’opérateur économique n’a pas recours : Indiquez ici si vous entendez faire appel à des sous-traitants à la capacité desquels vous ne faites pas appel. Si vous indiquez « oui », précisez, dans la ligne inférieure, l’identité des sous-traitants que vous connaissez déjà.

- **Partie III : Motifs d’exclusion**

- Motifs liés à des condamnations pénales : Répondez à chaque question en fournissant, en outre, les informations complémentaires qui seront requises au cas où vous répondriez « oui » à l’une d’entre elles.
- Motifs liés au paiement d’impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale : Répondez à chaque question en fournissant, en outre, les informations complémentaires qui seront requises au cas où vous répondriez « oui » à l’une d’entre elles.
- Motifs liés à l’insolvabilité, aux conflits d’intérêts ou à une faute professionnelle : Répondez à chaque question en fournissant, en outre,

- les informations complémentaires qui seront requises au cas où vous répondriez « oui » à l'une d'entre elles.
- Motifs d'exclusion purement nationaux : Dans le cadre du présent marché, ce motif d'exclusion vise votre éventuelle condamnation pour occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. Si vous avez été condamné pour ce motif, sélectionnez « oui » et répondez en outre aux questions complémentaires qui s'afficheront. Si vous n'avez pas été condamné pour ce motif, répondez « non ».
- Partie IV : Critères de sélection : A la question ‘Souhaitez-vous utiliser les critères de sélection A à D ?’ répondez « non ». Dans ce cas, il vous est demandé une indication globale pour les critères de sélection. Précisez si vous satisfaites à tous les critères de sélection exigés (voir ci-dessous).
- Partie V : Réduction du nombre de candidats qualifiés : Aucune réduction du nombre de candidats qualifiés n'est prévue dans le cadre du présent marché. La réponse qui sera fournie à cette réponse est donc sans importance.
- Partie VI : Déclaration finale : Fournissez les renseignements demandés.

Après avoir complété l'entièreté du formulaire, cliquez sur 'Aperçu' en bas de page. Vous arrivez sur votre DUME complété que vous pouvez télécharger au format PDF et/ou xml pour être fourni électroniquement avec votre demande de participation.

Les opérateurs économiques peuvent réutiliser un DUME qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition qu'ils confirment que les informations qui y figurent sont toujours valables.

2.5.1.3 Précisions supplémentaires concernant les motifs d'exclusion

Les motifs d'exclusion obligatoires et facultatifs sont renseignés dans le DUME et dans la déclaration sur l'honneur relative à la politique : « Know your Counterparty Policy ». Pour rappel, les motifs d'exclusion sont applicables au candidat ainsi qu'à :

- Tous les membres d'un groupement économique ;
- Toutes les entités tierces à la capacité desquelles le candidat entend faire appel pour répondre aux critères de sélection prévus par le cahier spécial des charges (voir point 3.7.2, ci-dessous).

Le pouvoir adjudicateur est tenu de vérifier l'absence des motifs d'exclusion sur la base des documents suivants :

- 1) Un **extrait du casier judiciaire** au nom du candidat (personne morale) ou de son représentant (personne physique) dans le cas où il n'existe pas de casier judiciaire pour les personnes morales ;
- 2) Le document justifiant que le candidat est en règle en matière de **paiement de ses cotisations sociales**, sauf lorsque le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement les informations pertinentes en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre de l'Union européenne (par exemple, en Belgique, Télémarc) ;
- 3) Le document justifiant que le candidat est en règle en matière de **paiement de ses impôts et taxes**, sauf lorsque le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement les informations pertinentes en accédant à une base de

- données nationale gratuite dans un État membre de l'Union européenne (par exemple, en Belgique, Télémarc) ;
- 4) Le document justifiant que le candidat n'est **pas en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, sauf lorsque le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement les informations pertinentes en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre de l'Union européenne (par exemple, en Belgique, Télémarc).

Ces documents ne doivent pas être joints à la demande de participation dès lors que le DUME et la déclaration sur l'honneur sont acceptés par le pouvoir adjudicateur à titre de preuve *a priori* en lieu et place de ces documents. Le pouvoir adjudicateur vérifiera ultérieurement la véracité des informations contenues dans ces documents.

Néanmoins, en ce qui concerne les documents qui ne sont pas accessibles via une base de données nationale gratuite dans un État membre de l'Union européenne, **le candidat doit être en mesure de fournir les documents de preuve dans les 5 jours ouvrables suivant la demande du pouvoir adjudicateur.**

Il est donc vivement conseillé aux candidats de ne pas attendre la demande du pouvoir adjudicateur et de solliciter, le plus rapidement possible, la transmission des documents nécessaires auprès des autorités compétentes du pays dans lequel ils sont établis. En effet, les délais pour l'obtention de certains documents peuvent être longs.

2.5.2 Critères de sélection

Le candidat est, en outre, tenu de démontrer à l'aide des documents demandés ci-dessous qu'il est suffisamment capable du point de vue technique, de mener à bien le présent marché public.

Capacité technique

- Fournir deux références de services similaires pour des organisation/clients comparables à Enabel en : indiquant l'identité du client et son contact mail, la nature des services prestés, la date et le montant. Les références doivent s'accompagner de captures d'écrans, vidéos ou liens des produits développés par le prestataire.

Pour être similaire, la solution mise en place doit combiner le e-sourcing et la gestion des fournisseurs.

2.6 Sous-traitants

Le candidat peut faire intervenir des sous-traitants quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités.

Le candidat doit indiquer dans sa demande de participation et dans sa demande de participation la part du marché qu'il a l'intention de sous-traiter à des tiers ainsi que les sous-traitants proposés. La demande de participation indique l'identité des sous-traitants éventuels. S'ils ne sont pas encore connus à ce moment-là, leur identité doit être communiquée par écrit au fonctionnaire dirigeant avant que ce sous-traitant ne fournit une quelconque prestation et ceci au plus tard le jour avant le début des

prestations concernées. Le libre choix du sous-traitant n'est toutefois pas possible si le candidat a, pour sa sélection qualitative, fait valoir la capacité de celui-ci. Si le candidat ne fait appel à aucun sous-traitant, il doit indiquer la mention néant.

L'adjudicataire est tenu de travailler avec ces sous-traitants/tiers désignés lors de l'exécution du marché. Le recours à d'autres sous-traitants/tiers est soumis à l'accord préalable du pouvoir adjudicateur.

Remarque :

- Les motifs d'exclusion s'appliquent à tous les sous-traitants de la cascade.
- Le sous-traitant devra fournir les documents demandés ci-dessus.

Il est interdit à un sous-traitant de sous-traiter à un autre sous-traitant la totalité du marché qui lui a été confié. Il est également interdit pour un sous-traitant de conserver uniquement la coordination du marché.

2.7 Critères d'attribution

Les offres seront analysées dans une deuxième phase sur base des critères d'attribution suivants :

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre régulière qu'il juge économiquement la plus avantageuse en tenant compte des critères suivants :

- Attribution sur la base du **prix (30 points)**:
 - **Prix** : Le prix sera calculé sur base d'un nombre estimé d'utilisateurs. Ce nombre sera indiqué dans le cahier spécial des charges qui sera communiqué aux candidats sélectionnés.

Le critère sera évalué comme suit : offre la moins disante/offre considérée *30

- Fonctionnalités (**60 points**)
 - E-sourcing (/30 points)
 - Gestion des fournisseurs (/30 points)
- Support (**10 points**)

Le critère sera évalué comme suit : les offres qui satisfont au critère demandé, sans plus, reçoivent 60% des points prévu par le sous-critères. Celles qui apportent plus et dépassent les attentes décrites dans les TDR recevront, à hauteur de 20% des points par plus-value. Celles qui ne répondent pas aux attentes, se verront réduite de 20% des points par moins-value.

3 Formulaires

3.1 Instructions pour l'établissement de la demande de participation

Le candidat est tenu d'adresser à Enabel une lettre de demande de participation en annexe de laquelle **doivent** se trouver tous les documents demandés dans ce guide de sélection comme exigences minimales et tous les formulaires repris ci-dessous :

3.2 Formulaires d'identification

3.2.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :
<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-bo70-5cfed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES				
NOM(S) DE FAMILLE ³				
PRÉNOM(S)				
DATE DE NAISSANCE				
JJ	MM	AAAA		
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)		PAYS	DE	NAISSANCE
TYPE CARTE D'IDENTITÉ	DE	DOCUMENT PASSEPORT	DOCUMENT PERMIS DE CONDUIRE⁴	D'IDENTITÉ AUTRE⁵
PAYS ÉMETTEUR				
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ				
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL⁶				
ADRESSE PERMANENTE				PRIVÉE
CODE POSTAL	BOITE POSTALE			VILLE
RÉGION ⁷				PAYS
TÉLÉPHONE PRIVÉ				
COURRIEL PRIVÉ				
II. DONNÉES COMMERCIALES		Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.		

³ Comme indiqué sur le document officiel.

⁴ Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

⁵ A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

⁶ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

⁷ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

<p>Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?</p> <p style="text-align: center;">OUI NON</p>	<p>NOM L'ENTREPRISE (le cas échéant)</p> <p>NUMÉRO DE TVA</p> <p>NUMÉRO D'ENREGISTREMENT</p> <p>LIEU L'ENREGISTREMENT DE VILLE</p> <p style="text-align: center;">PAYS</p>
<p>DATE</p>	<p>SIGNATURE</p>

3.2.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici : <https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfcfe19b>

NOM	OFFICIEL⁸		
NOM (si différent)	COMMERCIAL		
ABRÉVIACTION			
FORME JURIDIQUE			
TYPE	A BUT LUCRATIF		
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF	ONG⁹	OUI
NON			
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹⁰			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE			
(le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS	
DATE	DE	L'ENREGISTREMENT	PRINCIPAL
		JJ MM AAAA	
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE SOCIAL	DU	SIEGE	
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE		
COURRIEL			
DATE	CACHET		
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

⁸ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

⁹ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

¹⁰ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

3.2.3 Entité de droit public¹¹

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici / <https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

NOM	OFFICIEL¹²		
ABRÉVIAISON			
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹³			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE			
(le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS	
DATE	DE	L'ENREGISTREMENT	PRINCIPAL
		JJ MM AAAA	
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
PAYS		TÉLÉPHONE	
COURRIEL			
DATE	CACHET		
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

¹¹ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquérir et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹² Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹³ Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

3.2.4 Sous-traitants

Nom et forme juridique	Adresse / siège social	Objet

3.3 Déclaration sur l'honneur - Motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du candidat précité, déclare/rons que le candidat ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le candidat ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
1° participation à une **organisation criminelle** ;
2° **corruption** ;
3° **fraude** ;
4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
5° **blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme** ;
6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains.
7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal**.
8° la création de sociétés offshore
- L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement.
2. Le candidat ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le candidat peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales ;
3. le candidat est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;
4. le candidat ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme telle faute professionnelle grave :

- une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019
- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;
 - b. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;
 - c. le candidat s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
 - e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le candidat a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du candidat sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
6. des **défaillances importantes ou persistantes** du candidat ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombaient dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.
Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail.
La présence du candidat sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.
7. des mesures restrictives ont été prises vis-à-vis du contractant dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.
8. Le candidat ni un de ses dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europe%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :
https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

9. Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

Le candidat déclare formellement être en mesure, sur demande et sans délai, de fournir les certificats et autres formes de pièces justificatives visés, sauf si:

- a. Enabel a la possibilité d'obtenir directement les documents justificatifs concernés en consultant une base de données nationale dans un État membre qui est accessible gratuitement, à condition que le candidat ait fourni les informations nécessaires (adresse du site web, autorité ou organisme de délivrance, référence précise des documents) permettant à Enabel de les obtenir, avec l'autorisation d'accès correspondante;

b. Enabel est déjà en possession des documents concernés.

Le candidat consent formellement à ce que Enabel ait accès aux documents justificatifs étayant les informations fournies dans le présent document.

Date

Localisation

Signature

3.4 Déclaration intégrité candidats

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du candidat précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le candidat a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au candidat, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou la demande de participation des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutiront à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le candidat prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du candidat.

Date

Localisation

Signature